Code action: T1.3

Nom action : Elaborer un Plan de Déplacements Urbains

Contexte action: Depuis 2012, la communauté du Grésivaudan est engagée dans l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU). L'élaboration de ce document stratégique doit permettre à la collectivité de mener une réflexion plus large sur les déplacements et de repenser le lien entre urbanisme et déplacements. Il doit aboutir d'ici 2015 à la proposition et à la mise en oeuvre d'actions concrètes qui doivent viser, entre autres, à diminuer la part de l'usage de la voiture individuelle au profit des modes de déplacements alternatifs et moins polluants.

Avec le Grenelle 2, le PDU doit être compatible avec les orientations du PCET notamment en matière de réduction des émissions de GES liées aux déplacements de personnes. Dans ce cadre, afin de garantir une bonne articulation et cohérence des objectifs des deux démarches, Le Grésivaudan souhaite mettre en place une association politique et technique pleine et entière entre la direction Transport et la direction Développement durable.